



Injonction de payer au TGI

Par **ENRECHERCHE**, le **23/05/2017** à **19:15**

Bonjour,

Mi-février, le Cabinet d'huissiers que j'ai contacté a déposé au TGI une procédure d'injonction de payer à l'encontre d'un ami à qui j'ai prêté de l'argent.

Cela fait + de 3 mois et nous n'avons toujours pas de réponse. Est-ce normal ?

Merci pour vos réponses.

Par **ENRECHERCHE**, le **24/05/2017** à **12:27**

...c'est le TGI qui doit décider, non ? Pas mon ami au dos rond !!!

Par **Tisuisse**, le **24/05/2017** à **12:54**

Bonjour,

Vous avez introduit une action devant le tribunal pour qu'il paye sa dette ou non ?

Vous avez un écrit ? une reconnaissance de dette datée et signée de sa part ?

Par **amajuris**, le **24/05/2017** à **13:33**

bonjour,

vous pouvez vous renseigner auprès du greffe du tgi.
avez-vous un avocat ?
salutations

Par **ENRECHERCHE**, le **24/05/2017** à **16:25**

Non, je n'ai pas d'avocat, seulement le Cabinet d'huissiers. Est-il normal qu'ils n'ont toujours communiqué avec moi que par téléphone, aucun courrier et aucune réponse à mes mails ? Bref, aucunes traces.

Par **Tisuisse**, le **24/05/2017** à **18:10**

Votre tord est de déposer chez un huissier car, celui-ci, n'étant pas en possession d'un titre exécutoire, ne peut que tenter une démarche amiable sauf si vous avez une reconnaissance de dette en bonne et due forme ou établie chez un notaire. Dans le cas contraire, vous vous adressez directement au greffe du tribunal pour tenter une action en remboursement.

Par **Lag0**, le **24/05/2017** à **19:04**

Bonjour Tisuisse,
D'après le premier message, il y a bien une procédure en injonction de payer lancée au TGI...

Par **Tisuisse**, le **25/05/2017** à **06:35**

Effectivement mais si je lis bien son premier message, il dit qu'il a déposé chez un huissier, une demande et c'est cet huissier qui a transmis au TGI. Rien nous dit que l'huissier a bien fait cette demande, non ? Rien ne dit non plus que l'huissier a réclamé cette dette, réclamation à titre de recouvrement à l'amiable de cette dette ? En fait, sa demande est extrêmement confuse.

Par **ENRECHERCHE**, le **02/06/2017** à **13:26**

Bonjour,
Le cabinet d'huissiers a lancé, il y a 3,5 mois, une demande auprès du TGI afin d'obtenir une injonction de payer pour le recouvrement d'une dette. Aucune réponse du tribunal, est-ce normal ?
Merci d'avance.

Par **ENRECHERCHE**, le **10/06/2017** à **05:03**

Bonjour,

Quel est le délai moyen pour obtenir une injonction de payer du TGI ?